



TARIFS 2023 INNOV'ACTE

8 avenue du 1er Mai
91120 PALAISEAU
Tél. : 01.60.10.84.84
Fax : 01.60.10.88.44



Ce tableau reprend les diligences, missions et actes les plus usuellement confiés au Notaire.

Il convient de préciser que ces prestations et actes sont tarifés :

(i) soit suivant les émoluments prévus par la législation : ainsi pour ces actes et prestations tous les Notaires auront la même tarification. Le mode de calcul spécifique de cette tarification est précisée en bas de ce tableau (Cf. *) ;

(ii) soit suivant honoraires libres, lesquels sont précisés dans le tableau ci-après.

Cette liste n'étant pas exhaustive, lorsque la tarification d'une prestation ou d'un acte n'est pas précisée ci-dessous, si elle ne ressort pas d'une tarification soumise à émoluments, l'Etude INNOV'ACTE vous proposera une convention d'honoraires basée sur un coût horaire de 320 € TTC.

Sauf précision contraire ces coûts n'intègrent pas les débours.

Nature de la prestation ou de l'acte	Coût
Contrat de mariage	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Contrat de PACS	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Changement de régime matrimonial (sous réserve d'apports, reprises et/ou liquidation)	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Changement de régime pacsimonial (sous réserve d'apports, reprises et/ou liquidation)	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Testament olographe avec ou sans dépôt au Fichier Central de Dispositions de Dernières Volontés (FCDDV) (Consultation d'1/2 heure incluse) (hors frais dus aux consultations de conseils au surplus qui seront facturées au taux horaire de 320,00 € TTC)	160,00 € TTC (en ce non compris les débours)
Procès-verbal d'ouverture de testament	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Donation entre époux	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Retrait testament (FCDDV)	60,00 € TTC
Révocation donation entre époux	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Consentement à adoption	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Donation-partage	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Notoriété	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Acte de déclaration d'option successorale	1,000,00 € TTC
Inventaire	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Coût de déplacement	Sur convention d'honoraires
Clôture d'inventaire	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Attestation de propriété immobilière	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Déclaration de succession	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Mandat de protection future	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Convention de quasi-usufruit	1,500,00 € TTC
Elaboration d'un compte de répartition	Sur une base correspondant à la moitié des émoluments qui auraient été perçus en cas de partage par acte notarié, avec un minimum d'honoraire de 320,00 € TTC
Dépôt de convention de divorce rédigée par avocats (divorce par consentement mutuel)	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Partage (hors frais dus aux consultations de conseils qui seront facturées au taux horaire de 320,00 € TTC)	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Débloquages de comptes dans le cadre d'une succession (par établissement)	120,00 € TTC
Règlement de factures pour le compte de la succession (par facture)	30,00 € TTC
Virements bancaires précédé d'un compte de répartition	Honoraires équivalents à la moitié de la facturation qui aurait été dus au titre des émoluments d'un acte de partage avec un minimum de 320,00 € TTC.
Résiliation d'abonnements (par résiliation)	60,00 € TTC
Consultation à l'Etude (1/2 H)	160,00 € TTC
Expertise immobilière (sur devis) minimum	650,00 € TTC
Consultation des bases immobilières (hors débours)	180,00 € TTC
Evaluation immobilière	240,00 € TTC
Rédaction avant-contrats immobiliers (hors débours)	360,00 € TTC
Vente	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Dation en paiement	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires

Prêt authentique (avec ou sans affectation hypothécaire)	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Affectation hypothécaire	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Déblocage de prêt sous seings privés (SSP)	120,00 € TTC
Remboursement de prêt SSP (par prêt)	60,00 € TTC
Actes rédigés sans suite	Honoraires forfaitaires calculés sur la moitié des émoluments proportionnels, fixes et de formalités normalement exigibles, augmenté de la TVA au taux actuel de 20 %, outre les déboursés tel que ci-après précisé au N.B.
Certification de signature	60,00 € TTC
Apostille (par courrier)	200,00 € TTC
Forfait recherche de documents	60,00 € TTC
Coût de copies (par page)	0,46 € TTC
Rédaction de bail habitation (hors frais dus aux consultations de conseils qui seront facturées au taux horaire de 320,00 € TTC)	*Soumis à émoluments selon tarif des Notaires
Rédaction de bail commercial ou professionnel	Sur convention d'honoraires
Pacte Dutreil	Sur convention d'honoraires
Cession de fonds de commerce	1,500,00 € + 1% sur le prix TTC
Promesse de cession de fonds de commerce (hors débours)	360,00 € TTC
Honoraires de séquestre	0,75 % HT dus lors de la mise sous séquestre pour les sommes inférieures à 300.000,00 € 0,50 % HT dus lors de la mise sous séquestre pour les fractions de sommes supérieures à 300.000,00 €
Statuts de société	Sur convention d'honoraires
Assemblée générale de société (rédaction de procès-verbal) (par 1/2 H)	160,00 € TTC
Rédaction de procuration sous seing privée	120,00 € TTC
Etablissement des déclarations fiscales (ISF), démarches particulières en vue du déblocage des contrats d'assurance-vie, mise à jour des statuts de société lorsque le défunt était titulaire de parts sociales, formalités de publicité auprès du greffe du tribunal de commerce, consultations juridiques développées sur tel ou tel point particulier du dossier, ou encore activités de gestion d'indivision successorale, encaissement de loyers etc.	Sur la base de 320,00 € TTC de l'heure

N.B. :

- (i) Pour tout acte qui aura été préparé et rédigé à la demande des parties mais qui n'aura pas été signé par toutes les parties dans le délai préfixé, ou à défaut dans un délai de six mois à compter de l'envoi du projet d'acte aux parties par email ou courrier postal, il sera du, à titre de dédommagement, une rémunération forfaitaire calculée sur la moitié des émoluments proportionnels, fixes et de formalités normalement exigibles, augmenté de la TVA au taux actuel de 20 %, outre les déboursés.
- (ii) Les tarifs ci-dessus, lorsqu'ils sont spécifiés "TTC" s'entendent T.V.A. comprise au taux de 20%
- (iii) La présente grille tarifaire ainsi que le décret du 26/02/2016 n°2016-230 portant le tarif des Notaires est consultable sur demande auprès de l'accueil, et à partir du site de l'Etude

* Les émoluments forment la rémunération réglementée du notaire. Ils peuvent être proportionnels ou fixes.

Si l'acte envisagé est soumis à émoluments, pour connaître son tarif il y a lieu de se reporter au tableau 5 de l'Annexe 4-7 du Code de commerce, puis prendre connaissance du numéro de référence de l'acte concerné.

Enfin l'article 2 de l'arrêté du 26 février 2016 renvoie à l'article du Code de commerce afin d'obtenir le tarif applicable (proportionnel ou fixe) à cet acte.

SOYEZ VIGILANT :

1/ Pour tout échange de Relevé d'Identité Bancaire (RIB), l'Etude utilise exclusivement le site sécurisé <https://confiance-rib.espacenotarial.com/> dont le logo de labellisation figure ci-contre. En l'absence de ce logo devant être systématiquement apposé sur le RIB transmis, il convient de ne pas tenir compte du RIB transmis et prendre de toute urgence contact avec l'Etude.

2/ Pour tout courriel accompagné d'un RIB reçu en dehors de ce process, il convient de considérer ce courriel comme potentiellement frauduleux : Dans un tel cas il convient de prendre directement contact avec la personne chargée de votre dossier directement par téléphone.

3/ Ne jamais procéder à un virement bancaire vers une autre banque que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) : il est extrêmement important de vérifier le code BIC du RIB qui doit être CDCGFRPPXXX

Dans tous les cas de suspicions il convient de prendre systématiquement et de toute urgence contact directement avec la personne en charge de votre dossier avec copie au Notaire.